

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Mardi 22 octobre 2024 à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Jacques LE BORGNE
Claire BOURVEN
Amélie JOUIN
Virginie KERBRAT
Stéphanie L'HARIDON
Michelle CREACH
Nolwenn LE ROUX
Marion FLOC'H
Sandrine HONNORAT
Estelle RIBEREAU
Julien JEGO
Audrey BEGEL

Questions CGT

Questions transversales

1. Plusieurs salariés rencontrent toujours des difficultés avec l'appli Mobeelity et craignent de ne pas percevoir la prime FMD alors qu'ils ont respecté le nombre de trajet pour pouvoir en bénéficier. Peuvent-ils demander à enregistrer les trajets non pris en compte à Mobeelity ?

Réponse Direction :

En cas de difficulté dans l'utilisation de l'application, les salariés peuvent contacter directement le support Mobeelity à l'adresse : contact@mobeelity.io.

L'application est largement utilisée par les salariés, plus de 3 200 trajets en covoiturage et 3 000 trajets en vélo ont été enregistrés depuis le début de l'année.

2. Pouvez-vous dire combien de salariés vont bénéficier de la prime FMD en 2024 ?

Réponse Direction :

L'année n'est pas encore terminée, nous n'avons pas déterminé le nombre de salariés qui seront éligibles au versement de la prime FMD en 2024.

3. Suite à la question 5 de la précédente commission, vous nous dites qu'un courrier a été adressé aux salariés qui ont fait la demande de régularisation des CP. Nous vous informons que votre courrier a généré de l'inquiétude et de l'incompréhension et vous rappelons que comme l'indique le décret vous avez l'obligation de régulariser depuis 2009 pour les CDI et 3 ans pour les CDD.

Réponse Direction :

Nous sommes informés des dispositions de la loi du 24 avril 2024 concernant l'acquisition de jours de congés payés en cas d'absence pour arrêt de travail. Nous avons indiqué aux salariés avoir sollicité des financements pour mettre en oeuvre ces nouvelles mesures.

4. Pouvez-vous nous faire un récapitulatif du nombre de distributeurs Marguerite et leur positionnement sur chaque site de la Fondation ?

Réponse Direction :

Les distributeurs de protections hygiéniques d'appoint sont répartis comme tels :

- Ty Yann : au 3^{ème} étage du bâtiment A au 3^{ème} étage, au rez de chaussée du bâtiment et au rez de chaussée bâtiment F
- Perharidy : dans les vestiaires rééducateurs, dans les vestiaires des SMR Neurologie et Nutritionnel et Respiratoires, dans les vestiaires de la restauration et dans les vestiaires de l'hémodialyse
- St Luc : dans les vestiaires
- La Source : dans les vestiaires principaux
- Keraudren : dans les toilettes du service Ty Creis
- Saint Vincent Lannouchen et St Jacques : dans les vestiaires

Nous installerons prochainement un distributeur à l'EHPAD de la Retraite.

Questions Pôle Sanitaire

5. Nous réclamons un temps ASH supplémentaire au SMR Polyvalent de Ty Yann du fait des 4 chambres supplémentaires ?

Réponse Direction :

Il n'est pas prévu d'ajouter du temps agent supplémentaire. Une nouvelle répartition des tâches sera mise en place entre les agents du SMR Polyvalent et ceux du SMR Pédiatrie. Une réunion est prévue le 8 novembre avec l'ensemble des salariés concernés.

6. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons les grilles du service Bio Nettoyage de Roscoff ne sont pas respectées ? Nous vous rappelons que conformément à notre accord d'entreprise, les grilles doivent se répéter à l'identique

Réponse Direction :

Les grilles sont respectées, mais le planning peut être ajusté en fonction des absences des salariés.

7. Comment expliquez-vous que les RRS soient refusés dans le service SMR Neurologie de Roscoff ? De plus il y a des RRS posés sur certains compteurs alors que ce sont des RR imposés. Nous vous demandons de respecter l'accord d'entreprise sur la pose des RRS.

Réponse Direction :

Les salariés du SMR Neurologie peuvent exprimer leurs souhaits de RRS directement auprès de la cadre de santé ou en les inscrivant sur une fiche dédiée dans le classeur des plannings. Les RRS demandés pendant des périodes déjà marquées par plusieurs absences (congés payés, formation, etc.) ne pourront pas être acceptés. Conformément à nos accords d'entreprise, les repos de roulement à l'initiative de l'employeur sont enregistrés en tant que

RRE, tandis que ceux à l'initiative des salariés ou résultant d'un échange entre collègues sont notés en RRS.

8. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le poste d'AS du pool de Ty Yann n'est pas remplacé suite à un arrêt pour accident de travail depuis 9 mois ?

Réponse Direction :

Une offre d'emploi a été diffusée. Toutefois, cette absence n'affecte pas l'organisation des services.

9. Les travaux de la salle de pause du SSNA de Roscoff sont-ils terminés ?

Réponse Direction :

Les travaux de la salle de pause du SMR Nutritionnel et Respiratoire sont presque achevés. Le mobilier a été installé, et il reste à connecter l'arrivée d'eau chaude.

10. Un recrutement est-il en cours afin de pallier l'absence prolongée (depuis fin mai) du magasinier de la pharmacie ?

Réponse Direction :

Les services techniques s'organisent en interne pour pallier aux absences.

11. Qui va assurer l'intérim ou le remplacement de la cadre du SMR Pédiatrique de Ty Yann au départ de celle-ci ?

Réponse Direction :

Une offre d'emploi est actuellement diffusée. Le processus de recrutement d'un salarié en contrat en contrat à durée déterminée est en cours.

12. Suite à la reprise d'activité sur le site de St Luc, les grilles des ASH vont-elles reprendre comme validées en CSE ?

Réponse Direction :

Les grilles des agents seront rétablies, avec notamment un agent de matin et un de soir durant le week-end.

13. Dans une démarche écologique, pouvez-vous nous dire où en est la réflexion sur des sur-chaussures lavables pour la banéo de Roscoff ?

Réponse Direction :

Nous étudierons ce projet, sous réserve d'un avis favorable de l'équipe opérationnelle d'hygiène.

14. Pouvez-vous nous confirmer la demande d'investissement d'un Mât de levage pour les vélos de la balnéo de Roscoff ? Nous vous rappelons que les vélos pèsent 21 kg et qu'il y en a 10 à manipuler toutes les semaines ce qui engendre des risques de TMS pour les salariés.

Réponse Direction :

Les demandes d'investissement seront réalisées au cours du mois de novembre.

Questions Pôle Médico-social

15. Pourquoi les heures supplémentaires sont notées sur un classeur et non sur Equitime sur le site de Lannouchen ?

Réponse Direction :

Un classeur est utilisé dans l'unité pour suivre les heures, ce qui aide à gérer les petits dépassements et les récupérations. Les départs anticipés sont approuvés par l'infirmier de l'unité, selon la charge de travail du moment.

16. Suite à la question 14 de la commission du 26 septembre, vous ne répondez pas à la question puisque comme indiqué dans celle-ci, des RRS sont imposés aux salariés. Pourquoi ?

Réponse Direction :

Ce sujet a été abordé en précisant que l'encadrement doit indiquer un RRS lorsque la demande émane du salarié, et un RRE lorsque la demande provient de l'employeur.

17. Sur les sites de Lannouchen et St Jacques les salariés à temps plein ont le droit de poser

3 RRS par an, un salarié à temps partiel bénéficie-t-il du même nombre de RRS ?

Réponse Direction :

Il s'agit d'une disposition spécifique incluse dans l'un des avenants à notre accord d'entreprise relatif à la durée et l'aménagement du temps de travail au sein de la Fondation. Tous les salariés des sites de Saint Vincent Lannouchen et Saint Jacques sont concernés par trois RRS.

18. Suite à un départ en retraite sur le service Ty Coat de St Jacques (ETP de nuit), pouvez-vous nous expliquer pourquoi le poste à pourvoir (Ref : NI24.259) est basé sur St Jacques et non Ti Coat ?

Réponse Direction

Le service de Ti Coat se situe sur le site de St Jacques. Le poste à pourvoir est bien à l'unité Ti Coat.

Questions Pôle Social

19. Comment expliquez-vous que les salariés du Pont Neuf n'ont pas reçu la prime transfert et les heures d'astreintes suites aux transferts de la période estivale alors qu'Equitime semble être bien alimenté ?

Réponse Direction :

Nous avons mis en place un formulaire à compléter par les responsables de service concernés par les transferts afin de prévenir les retards. La régularisation sera effectuée sur la paie du mois d'octobre.

Questions Pôle Ressources

20. Nous réitérons notre réclamation qui date de 2022 concernant les tableaux d'affichages de Roscoff car il y a toujours des affichages de FO (n'existe plus dans la fondation depuis 2018) et CFE-CGC (n'existe plus dans la fondation depuis 2022).

Réponse Direction :

Les affichages ont été retirés fin octobre.

21. Une navette courrier va-t-elle être mise en place entre Brest et Quimper ?

Réponse Direction :

Nous étudions actuellement la pertinence de la mise en place d'une navette régulière entre les sites de Brest et Quimper.

Questions SUD

Questions transversales

22. Il semblerait que l'information sur les rendez-vous de liaison n'a pas été ajoutée avec le bulletin de salaire papier des salariés ? Pourriez-vous leur fournir l'information ?

Réponse Direction :

Nous avons transmis la note d'information aux salariés dont les bulletins de salaire ne sont pas dématérialisés.

23. Comment appliquez-vous l'heure en moins pour les femmes enceintes qui sont cadres ? Récupère-t-elle en journée entière ? comment cela est valorisé ?

Réponse Direction :

Les heures dites « de grossesse » ne sont pas renseignées sur Equitime.

Toutes les salariés peuvent bénéficier de cette réduction horaire journalière à compter du 3^{ème} mois de grossesse.

24. Pourriez-vous nous dire où se situe la salle de pause des salariés de Roscoff depuis le début des travaux du futur bâtiment cardio ? Est-elle équipée d'un frigo ?

Réponse Direction :

La salle de pause est située en salle 3. Dans un premier temps, la salle sera équipée d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes puis un point d'eau sera ajouté par la suite.

25. Un chariot spécifique pour débarrasser les plateaux repas des patients du service polyvalent de Roscoff a été demandé à plusieurs reprises, auriez-vous une date à nous communiquer ?

Réponse Direction :

Le chariot a été commandé, mais il n'a pas encore été livré.

26. Un salarié qui désire quitter la fondation pour la construction d'un projet professionnel peut-il bénéficier d'un dispositif spécifique ? en terme d'heure ? d'autorisation d'absence ? rémunération ?...

Réponse Direction :

Les salariés éligibles ont la possibilité de faire une demande de congé pour création ou reprise d'une entreprise, ou de solliciter un congé sabbatique.

27. A notre question rp de mai 2024 : Est-ce possible d'installer des cendriers dans les espaces tolérés fumeurs sur le site de Perharidy ? Réponse Direction : Le service technique installera des cendriers dans les espaces tolérés fumeurs non équipés. A ce jour, il n'y a pas de cendrier installé, pourriez-vous faire le nécessaire ?

Réponse Direction :

Ce travail est en cours depuis quelques semaines en collaboration avec l'infirmière tabacologue. Un rendez-vous est programmé pour le 18 novembre prochain, en présence d'un représentant du personnel.

28. A notre question RP de mai 2024 : Les salariés homme de St Luc sont obligés d'aller chercher une clef à l'étage afin de pouvoir se rendre au vestiaire. Est-ce possible d'envisager une autre solution ? Réponse Direction : Une ouverture par code de ce vestiaire sera étudiée.

Pouvez-vous nous donner les résultats de cette étude ?

Réponse Direction :

Une serrure à badge sera réalisée en place début novembre.

29. Pourriez-vous nous dire de quelle manière est valorisé le temps passé sur la route pour les salariés qui travaillent et se déplacent sur plusieurs sites de la fondation (notamment les salariés du pôle ressource) ?

Réponse Direction :

Lorsque le temps de trajet est supérieur à 20 minutes, une heure de dépassement donne droit à 30 minutes de récupération et une demie heure de dépassement donne droit à 15 minutes de récupération, avec un plafond de trois heures maximum pour chaque trajet.

Pour rappel, avant tout déplacement, le salarié doit compléter un ordre de mission via le logiciel Bluemedi.

30. Certains salariés rencontrent des problèmes avec l'application Mobeelity, certains des trajets n'ont pas été comptabilisés malgré le déclenchement de l'application lorsqu'ils partent au travail. Pouvez-vous nous rappeler quelle est la personne à contacter afin d'identifier le problème ?

Réponse Direction :

En cas de difficulté dans l'utilisation de l'application, nous invitons les salariés à contacter directement le support Mobeelity, contact@mobeelity.io.

31. Lorsqu'une réclamation ou une plainte d'une famille arrive à la direction, quelle est la procédure engagée ? le cadre et les salariés du service concerné sont-ils mis au courant systématiquement ?

Réponse Direction :

Nous appliquons la procédure « Gestion des plaintes et des réclamations », disponible sur BlueMedi.

La réclamation ou la plainte est traitée par la direction, le responsable de site et le cadre. En fonction du sujet, les salariés du service peuvent être sollicités et/ou tenus informés.

32. Ya-t-il des salariés exclus de la prime décentralisée ? Si oui lesquels ?

Réponse Direction :

Les assistants familiaux et les stagiaires ne perçoivent pas la prime décentralisée.

33. Ou en est le projet de téléconsultations cardiaques, ou vont se situer les bureaux ?

Réponse Direction :

Dans un premier temps, les séances de télé-rééducation auront lieu dans une salle de la maison Saint Luc puis au 1^{er} étage du gymnase du site de Perharidy après le déménagement.

34. De nombreux salariés du secteur Roscoff / Landivisiau n'ont plus de dentiste, est ce que la Fondation pourrait en rechercher un pour l'intégrer à un des centres de santé ?

Réponse Direction :

La Fondation travaille actuellement sur des projets pour développer des activités dentaires, notamment avec le Breizh Bucco-Bus et dans les centres de santé de Roscoff et Morlaix. Cependant, les salariés ne peuvent pas être prioritaires par rapport aux besoins de l'ensemble de la population.

Questions Pôle Sanitaire

35. Quel est l'effectif actuel des aides-soignantes sur la neurologie de Roscoff ? combien y a-t-il de CDD ? de CDI ? la prime à la signature d'un CDI a-t-elle été activée ? si oui, combien de contrat sont concernés ?

Réponse Direction :

Actuellement, le SMR Neurologie compte 14 aides-soignants en contrat à durée indéterminée (CDI) et 5 en contrat à durée déterminée (CDD) longs, ainsi que des CDD de courte durée (Hublo, étudiants).

À partir du 1^{er} novembre, l'effectif sera de 16 CDI et 3 CDD longs, tout en continuant d'accueillir des missions ponctuelles. Par ailleurs, la prime de recrutement a été versée à deux salariés.

36. Pouvez-vous nous dire quel médecin va prendre en charge les nouveaux patients de la réadaptation alimentaire pédiatrique HC, après les vacances de la toussaint ?

Réponse Direction :

Les prises en charge sont assurées par deux médecins du SMR Enfants et Adolescents, et en continuité par le reste de l'équipe.

37. Quels sont les freins qui font qu'une nouvelle grille des IDE de neurologie ne puisse pas être créée et mise en place rapidement ?

Réponse Direction :

Les infirmiers du SMR Neurologie souhaitent conserver une semaine tampon dans leur planning. Par ailleurs, des difficultés étaient dues à l'organisation des tâches pour les infirmiers ayant des missions spécifiques, qu'elles soient en dehors du service (comme les EFR et EF) ou au sein même du service (comme celles des IDEC).

Questions Pôle Ressources

38. Les ouvriers des services techniques conduisant les véhicules 9 places et transportant des passagers, sont-ils tous en règle concernant la visite médicale obligatoire pour ce type de véhicule ?

Réponse Direction :

Nous procédons à une vérification et contacterons les employés concernés pour organiser une nouvelle visite médicale si nécessaire.

39. A notre question d'août 2024 : Est-il possible de remplacer la porte du secrétariat des admissions par une porte coulissante, moins dangereuse pour les patients ?
Réponse de la Direction a été la suivante : Cette question a déjà été abordée avec le service. Il n'est pas possible de remplacer la porte actuelle par une porte coulissante car elle ne répondrait pas aux normes de coupe-feu ni de pare-flamme. Un marquage au sol sera installé pour améliorer la sécurité.

Pourriez être plus précis dans la date d'installation de ce marquage ?

Réponse Direction :

Nous prévoyons cette installation pour les semaines 45 ou 46, sous réserve de la réception du marquage.

40. Le poste à l'affichage de technicien Dim à Roscoff est-il une création de poste ?

Réponse Direction :

Cette création de poste est en lien avec la mise à disposition du médecin DIM à la FEHAP.

41. Pouvez-vous nous garantir que le chauffage puisse être fonctionnel dans le service lingerie dès la semaine prochaine ?

Réponse Direction :

Le chauffage dans le service lingerie pourra être opérationnel, les travaux de raccordement du bâtiment 8 se terminant.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 28 novembre à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le lundi 25 novembre à 12h00